

Mairie de Méry sur Cher

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

Date de convocation : 3 avril 2017

**Présents : M Nivard, maire, Mme Billon, M.Ait Slimane, M.Béguin adjoints,
M Duméry, M Nisseron, Mme Bouillot, Mme Taillemite**

Absents excusés : Mme Fiette donne pouvoir à M Nisseron
M Liance donne pouvoir à M Nivard
Mme Gaultier donne pouvoir à Mme Billon
M Le Ponner donne pouvoir à M Ait Slimane

Secrétaires de séance : Mme Naudin et Mme Billon

Ouverture de la séance à 19 heures

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2017 : approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

Approbation compte de gestion 2016

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016. Aucune observation n'a été formulée. Le conseil approuve le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2016

Monsieur Nivard quitte la séance afin que le conseil municipal puisse approuver le compte administratif 2016. Mme Billon est élue présidente de séance. Après présentation du compte administratif arrêté aux sommes suivantes :

- excédent de fonctionnement de + 31 827,80 €
- excédent d'investissement de + 98 663,26 €

Approbation à l'unanimité.

Rentrée de Monsieur Sylvain NIVARD.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat est reportée comme suit :

- un excédent cumulé de fonctionnement de + 144 581,23 €
 - un excédent cumulé d'investissement de + 33 415,49 €
 - un solde négatif des restes à réaliser de - 60 000,00€
- le besoin de financement est de + 26 584,51€

approbation à l'unanimité

Budget 2017

Lecture et présentation du budget prévisionnel 2017.

Fonctionnement : 480 250,45 € (voir annexe)

Investissement : 557 027,59 € (voir annexe)

Adopté à l'unanimité.

Le budget de fonctionnement comprend les entrées à la piscine pour les enfants de l'école.

Le budget d'investissement comprend la contribution de la commune au projet d'aménagement du croisement des 2 routes départementales ainsi que le projet d'aménagement de la place de l'église.

Vote des taxes

Après débat les taux pour les taxes d'habitation et foncière non bâtie sont inchangés et le taux pour la taxe foncière est augmenté de 4,6% par 7 voix contre 5.

Ce qui donne pour 2017 les taux suivants :

| | |
|------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 7,15 % |
| Taxe foncière bâti | 11,00 % |
| Taxe foncière non bâti | 20,22 % |

Vote des subventions aux associations

En accord avec les présidents des associations de Méry, les subventions de fonctionnement sont supprimées au profit de subventions par projet. De plus, avec le projet du trail, GRT gaz a préféré versé sa subvention à la mairie qui la reverse aux Diabes verts. Enfin, pour le projet du Forum des associations le comité des fêtes a demandé une avance pour les frais du café de bienvenue . Les subventions pour 2017 seront donc :

| | |
|----------------------|------------|
| Coopérative scolaire | 100,00 € |
| Comité des Fêtes | 100,00 € |
| Diabes Verts | 1 200,00 € |
| GIAA | 200,00 € |
| ADMR | 100,00 € |
| Secours Populaire | 150,00 € |
| Facilavie | 200,00 € |
| ASSIAD | 200,00 € |
| CDAD | 100,00 € |

Tableau d'amortissement

Amortissement sur 15 ans du remboursement des travaux de viabilisation réalisés au Grand Chemin.

Mise à jour ADAPT

L'équipe municipale ajourne ce sujet.

Modification des conditions de location du foyer

Monsieur le Maire expose au conseil une modification des conditions de location du foyer.

La convention confirme que la location n'est effective que pendant la période de location souscrite et payée par l'organisateur. L'organisateur reconnaît que son accès au

foyer, par exemple le vendredi pour le décorer, n'est qu'une tolérance. Qu'ainsi, le foyer peut être requis par la municipalité ou une association de Méry en dehors de la période de location.

Adopté à l'unanimité

Nouvelles de la CDC

Questions diverses :

L'inauguration de l'espace intergénération aura lieu le 12 mai à 19h. Annie Taillemite prépare un carton d'invitation.

Les créneaux de permanence sont répartis pour les élections du 23 avril et du 7 mai.

Des livres pour l'école ont été achetés à la bourse aux livres.

Des arbres fruitiers ont été plantés sur la place du village.

Le matériel, acheté grâce au syndicat de pays, pour l'entretien sans pesticide a été livré.

Les travaux d'aménagement du croisement des routes départementales imposeront de fermer à la circulation la route des Berthes autour du mois de juin. En plus de l'affichage classique, un courrier sera adressé aux habitants directement concernés.

Fin du conseil à 22h.

Prochain conseil le 9 juin à 19h